

EPIM

IMMOBILIER

ACHAT / VENTE

Pour toutes opérations de transaction conclues par l'intermédiaire de la société EPIM, les honoraires d'agence seront pris en charge par l'acquéreur sauf cas particulier.

Les honoraires d'agence sont inclus dans le prix de vente affiché sur nos annonces.

Les honoraires se composent de manière suivante :

De 0 € à 20.001 €	3.000 € TTC
De 20.001 € à 50.000 €	5.000 € TTC
De 50.001 € à 70.000 €	6.000 € TTC
De 70.001 € à 100.000 €	7.000 € TTC
De 100.001 € à 140.000 €	8.500 € TTC
De 140.001 € à 200.000 €	10.000 € TTC
De 200.001 € à 250.000 €	12.000 € TTC
+ de 250.001 €	5 % TTC du prix net vendeur

LOCATION BAUX D'HABITATION ET IMMEUBLE DIVERS

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et selon la publication du 15 septembre 2014, le montant des honoraires est calculé en fonction de la superficie du bien.

Honoraires d'agence : 10€ TTC du m² + frais d'état des lieux : 3€ TTC du m² (sauf si l'état des lieux est réalisé par un huissier, selon les tarifs en vigueur).

Les honoraires sont donc versés à parts égales par le propriétaire et le locataire.

Les honoraires s'entendent TVA comprise de 20%.

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 5 % HT des loyers et des charges encaissées

Pour l'assurance des loyers impayés, vous pouvez consulter les conditions en agence.